



VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PÉTRONILLE CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, le conseil de la Municipalité de Sainte-Pétronille a adopté, lors de sa séance tenue le 11 décembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024.

QUE les séances débiteront à 19 h 30 à la Mairie de Sainte-Pétronille, sise au 3 chemin de l'église, Sainte-Pétronille au date;

QUE les jours des séances ordinaires sont fixés comme suit :

15 janvier
5 février
4 mars
2 avril
6 mai
3 juin
2 juillet
5 août
16 septembre
7 octobre
4 novembre
9 décembre

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 14^e jour de décembre deux mille vingt-trois (2023)

Original signé : *Nathalie Paquet*

Nathalie Paquet
Directrice générale et greffière-trésorière